



DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 11 février 2026

mercredi 11 février 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 05 février
2026, de Monsieur Gilles ROBERT, Président.

MEMBRES :

*En exercice : 29 ; Présents : 18 ; Ayant pris part au vote : 18 ; Absent.s Excusé.s : 12 ; Pouvoir(s) : 1 ;
Suppléé.s : 2 ;*

Sont présent.e.s: BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FAVRE Lucine,
GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, HOUSER Thierry, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc,
PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, ROBERT Gilles, RONDOT Dominique, RUSSO Samuel,
SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé, VUILLEMIN Thierry

Sont absent.es, excusé.e.s: ERNST Jocelyne, GAIFFE Florian, HUMBERT Eric suppléé par
GUILLEMIN Stéphane, JEANGUYOT Thomas, LEMOINE Christophe, LEROUX Denis, PRETOT
Bernard, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, VUILLEMIN Jean-Luc, TRIMAILLE Emilie, BINETRUY
Anaïs

Sont présent.e.s non votant: VUILLEMIN Thierry

Sont représenté.e.s: CERUTTI Charlène représentée par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Madame VANHEE Michèle,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a
acceptées.

Délibération n° :

D_2026_003

OBJET :

**Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du Budget
primitif 2026**

Le budget primitif de l'exercice 2026 de la CCPR sera voté le 22 avril 2026.

Afin de prévenir toute interruption d'activité et de faire face à des imprévus nécessitant la réalisation,
avant l'adoption du budget, de prestations ou de travaux d'investissement essentiels au bon
fonctionnement des services de la CCPR, le Conseil communautaire peut décider d'inscrire des
crédits d'investissement entre le 1er janvier et le vote du budget primitif.

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation de ces
crédits devra être précisée, et les montants alloués ne devront pas excéder un quart des crédits
d'investissement du budget 2024, hors crédits affectés au remboursement de la dette.

Il est donc proposé d'ouvrir, avant l'adoption du budget, les crédits d'investissement suivants :

Date de transmission de l'acte: 12/02/2026
Date de réception de l'AR: 12/02/2026

025-242504355-D_2026_003-DE
A G E D I

Budget annexe Assainissement collectif 01254:

- 17 000 € au compte 2051 pour l'acquisition d'un logiciel de facturation et d'un système d'information géographique (SIG)
- 3 000 € au compte 2155 pour l'acquisition de matériel technique.
- 18 500 € au compte 2188 pour l'achat d'un véhicule de service et matériel divers.

Les crédits concernent les articles 2051, 2155 et 2188, pour un montant total de 38 500 € en investissement.

Budget Général 01200 :

La décision modificative concerne plusieurs investissements structurants :

- 5 000€ au compte 2188 pour l'achat de défibrillateurs pour le complexe sportif et la Maison des Services
- 15 000 € au compte 21838 pour le renouvellement du parc informatique et équipements numériques (téléphonie, casques, clés RGS)
- 5 000 € au compte 2031 pour l' Étude de structure pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- 5 000€ au compte 21 848 pour l'achat de Mobilier de bureau
- 2 000€ au compte 21578 pour du Matériel technique

Les crédits concernent les articles 2031, 21578, 21838, 21848 et 2188, pour un montant total de 32 000 €

Budget Ordures Ménagères 01201 :

- 1 200 € au compte 2154 afin de financer la commande de nouveaux bacs destinés à la collecte des déchets.

Les crédits concernent l'article 2154 pour un montant total de 1 200 €

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2026 du budget annexe assainissement collectif de la CCPR (01254) dans la limite présentée ci-dessus.

-DECIDE d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2026 du budget principal de la CCPR (01200) dans la limite présentée ci-dessus.

-DECIDE d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2026 du budget annexe Ordures Ménagères de la CCPR (01201) dans la limite présentée ci-dessus.

-PRECISE que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif 2026 des trois budgets de la CCPR.

Résultat du vote: Pour :18, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles ROBERT

Date de transmission de l'acte: 12/02/2026
Date de reception de l'AR: 12/02/2026

025-242504355-D_2026_003-DE
A G E D I



En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/02/2026.

Date de transmission de l'acte: 12/02/2026
Date de reception de l'AR: 12/02/2026

025-242504355-D_2026_003-DE
A G E D I